

**Les Grandes Orientations de
Politiques Économiques (GOPE)
pour 2021 des Etats membres et
de la Communauté**



Grandes Orientations de Politiques Économiques pour 2021 des Etats membres et de la Communauté

Dans l'optique de favoriser la convergence vers des performances soutenables par la coordination des politiques économiques et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, le Conseil des Ministres de l'UEAC est appelé conformément à la Convention régissant l'UEAC à se prononcer au moins une fois par an sur les Grandes Orientations de Politiques Économiques pour l'année à venir.

Avant d'étayer ces grandes orientations pour l'exercice 2021, il convient de rappeler que l'activité économique dans la zone CEMAC a évolué en 2019 dans un contexte marqué **au niveau international** par la poursuite du fléchissement de la croissance mondiale revenue à 2,8 %, soit le rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale de 2008.

En relation principalement avec la crise provoquée par la pandémie de la Covid-19 qui a provoqué un recul significatif de la demande mondiale, l'activité économique mondiale se contracterait de 4,4% en 2020. Elle serait fortement impactée par la baisse de la consommation privée, résultant de la conjonction d'un choc de grande ampleur sur la demande globale, suite aux mesures de confinement, ainsi que par l'atonie de l'investissement dans un contexte d'incertitude économique.

La croissance mondiale répartirait à la hausse en 2021 pour atteindre 5,2%, portés par les mesures de déconfinement favorisant la relance de la consommation et de l'investissement, la poursuite d'une politique monétaire accommodante et l'atténuation de certains freins temporaires dans les secteurs automobile et technologique. Cette reprise resterait toutefois modérée puisque le PIB mondial dépasserait à peine en 2021 son niveau atteint en 2019.

Dans les pays émergents et en développement, le PIB se contracterait de 3,3% en 2020 après une progression de 3,7% en 2019, en relation avec une baisse de la demande extérieure et les perturbations intérieures, qui annihileraient le regain d'optimisme des marchés financiers. La croissance se redresserait considérablement en 2021 pour atteindre 6,0%, portés essentiellement par les mesures de relance et le rebond de la croissance attendue en Chine de 8,2%.

En Afrique Subsaharienne, la croissance ressortirait à -3,0% en 2020 contre 3,1% en 2019, en lien principalement avec des fortes récessions des plus grandes économies du Continent, en l'occurrence le Nigéria (-4,3%) et l'Afrique du Sud (-8,0%), où l'activité économique pâtirait fortement de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Coronavirus, ayant provoquée une détérioration considérable des termes de l'échange.

La croissance rebondirait en 2021 pour atteindre 3,1%, soutenue par la bonne tenue de la demande intérieure, l'évolution favorable des termes de l'échange, la reprise ou le maintien des investissements dans les plus grandes économies de la région, ainsi que les perspectives d'une croissance robuste dans les économies à faible intensité de ressources naturelles. Toutefois, ces perspectives favorables restent tributaires de l'évolution de la pandémie de la Covid-19 et de l'atténuation des incertitudes politiques et sécuritaires.

En zone CEMAC, l'environnement économique a été marqué en 2019 par la progression de la production pétrolière dans tous les pays producteurs à l'exception de la Guinée Equatoriale et la poursuite de la consolidation budgétaire dans tous les Etats membres, sur fond de la persistance des menaces sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad et en Centrafrique, ainsi que de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, avec pour corollaire une augmentation des dépenses de sécurité et l'afflux des réfugiés et des déplacés.

Dans ce contexte, l'économie de la CEMAC a poursuivi sa reprise avec un taux de croissance de 2,1 % en 2019 après 1,8 % en 2018 et 0,7% en 2017.

Par pays, la croissance économique s'est inscrite en hausse en Centrafrique (4,3% contre 3,8% en 2018) en liaison avec la bonne tenue des productions de diamant et de l'or ainsi que des efforts consentis pour la pacification du pays. Elle est aussi repartie à la hausse en 2019 au Gabon (3,9 % contre 0,4 % en 2018) et au Tchad (2,6% après 1,9% en 2018) portée essentiellement par une hausse conséquente de la production pétrolière dans ces deux pays.

Elle a connu un nouveau ralentissement au Cameroun pour revenir à 3,9% en 2019 après 4,1% en 2018, en lien avec la persistance de la crise socio-politique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest affectant significativement l'activité notamment dans la branche *Agriculture industrielle et d'exportation* ainsi que dans la branche *télécommunications*.

Le Congo a connu une nouvelle baisse de l'activité économique après la récession enregistrée de 2015 à 2017 du fait de l'atonie persistante de l'activité économique non pétrolière, conjuguée avec une progression modérée de la production pétrolière. La croissance de ce pays est revenue à -0,7% en 2019 contre 1,1% en 2018.

La Guinée Equatoriale, quant à elle, est restée en récession (-4,5% après -3,1% en 2018), et ce depuis 2013, en lien avec le déclin de la production pétrolière.

S'agissant de l'état de conformité en 2019 aux critères de convergence de la CEMAC, il s'est amélioré comparativement à 2018. La Communauté dans son ensemble a observé deux critères de convergence sur quatre en 2019 comme en 2018, ceux portant sur l'endettement et l'inflation. Par pays, la Centrafrique, le Gabon et la Guinée Equatoriale ont respecté trois critères de convergence sur quatre à l'exception de celui portant sur l'absence d'arriérés de paiement. Les autres Etats membres de la CEMAC ont respecté deux critères de convergence sur quatre, ceux relatifs à l'endettement et à l'inflation pour le Cameroun et le Tchad, ainsi que ceux afférents au solde budgétaire de référence et à l'inflation pour le Congo.

En ce qui concerne l'état de conformité aux normes requises pour les indicateurs de la surveillance multilatérale, contrairement à 2017 et 2018 où aucun Etat membre n'a observé celles relatives au ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales et au taux de pression

fiscale, le Cameroun et la Guinée Equatoriale se sont conformés en 2019 à la norme relative à la masse salariale tandis que le Gabon a observé celle afférente au taux de pression fiscale.

Pour ce qui est des perspectives macroéconomiques de la CEMAC pour 2020 et 2021, elles sont sujettes à des risques assez conséquents du fait de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 et de ses répercussions sur les plans économique et social. Ces répercussions pourraient être atténuées par le renouvellement à temps des programmes des Etats membres avec le FMI, la mise à disposition dans les délais prévus des appuis budgétaires soutenant lesdits programmes, ainsi que la capacité des pays de la Sous-Région à mobiliser toutes les facilités offertes au plan international destinées à aider les Etats à pouvoir faire face à la crise.

Nonobstant ces divers appuis, la CEMAC enregistrerait en 2020 une récession de 3,1% et verrait ses comptes budgétaires et extérieurs se dégrader substantiellement. Par pays, la quasi-totalité des Etats membres de la CEMAC serait en récession en 2020. Cette récession serait très variable d'un pays à l'autre. En effet, le Gabon connaîtrait une atténuation du choc provoqué par la pandémie de Covid-19 et ses effets sous-jacents en lien avec principalement une hausse substantielle de la production de manganèse grâce au projet COMILOG 2020.

Pour 2021, la croissance devrait rebondir tout en restant encore à un niveau faible. Elle s'établirait à 3,4% et l'on devrait noter une légère résorption des déséquilibres macroéconomiques malgré la poursuite des politiques budgétaires expansionnistes et une politique monétaire accommodante.

Ces perspectives se fondent sous l'hypothèse de financements extérieurs exceptionnels suffisamment élevés, avec à la clef de nouveaux programmes soutenus par le FMI et un élan de réformes structurelles dans l'optique de promouvoir une croissance forte, inclusive et durable, susceptible de renforcer la résilience aux chocs extérieurs et remédier aux problèmes de viabilité de la dette.

Par conséquent, **quelques risques entourent ces perspectives**, notamment :

- La persistance de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 ainsi que le déclenchement d'une deuxième vague de contamination chez les principaux partenaires commerciaux de la CEMAC qui pourraient conduire à la restauration des mesures de confinement et un nouvel affaiblissement des cours du pétrole brut ;
- un retard dans la mise en place des nouveaux programmes économiques et financiers avec le FMI dans certains Etats membres, qui pourrait engendrer un relâchement des efforts consentis dans la consolidation budgétaire et entraîner ainsi une détérioration accrue du solde budgétaire et plus de tensions sur la masse salariale et le service de la dette ;
- la persistance des tensions sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad et en Centrafrique ainsi que de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun qui pourrait impacter très négativement la production et la mobilisation des recettes fiscales et douanières, ainsi qu'engendrer une augmentation accrue des dépenses militaires de sécurité avec effet d'éviction sur les dépenses publiques d'investissements ;

- une production en deçà du profil initialement projeté des nouveaux champs pétroliers au Congo, au Gabon et au Tchad ;
- la persistance des tensions commerciales entre les Etats-Unis et certains de ses principaux partenaires commerciaux qui pourrait davantage ralentir le rythme de la demande mondiale, notamment celui des économies émergentes d'Asie.

En raison de l'accentuation des risques majeurs pesant sur les perspectives macroéconomiques de la Sous-Région, la vigilance devrait être de mise et le cap des réformes économiques maintenu. Ainsi, les mesures à mettre en place en droite ligne avec les résolutions prises au cours de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC de décembre 2016 à Yaoundé et renforcées au Sommet d'octobre 2018 à N'Djaména et au Sommet de novembre 2019 à Yaoundé restent toujours d'actualité.

Depuis lors, bon nombre de mesures ont été entreprises notamment : (i) les mesures de consolidation budgétaire mises en place dans tous les États membres, (ii) la conclusion par tous les Etats membres de la CEMAC d'un programme économique et financier soutenu par le FMI (iii) le resserrement progressif de la politique monétaire et le renforcement du contrôle des transferts sortants, (iv) l'application rigoureuse des dispositions de la nouvelle Réglementation des Changes, (v) le renforcement de l'exercice de la Surveillance Multilatérale ainsi que, (vi) le maintien de la surveillance renforcée du système bancaire régional.

Cet ensemble de mesures a permis de stabiliser la tendance baissière des réserves de changes, et de porter celles-ci en termes de couverture des importations des biens et services et du service de la dette publique extérieure de 2,2 mois à fin décembre 2016 à 2,8 mois à fin décembre 2019, ainsi qu'à résorber d'autres déséquilibres macroéconomiques. Cependant, la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 a entraîné une morosité de l'activité économique, et les mesures de politiques budgétaires expansionnistes et d'assouplissement monétaire prises pour pouvoir faire face cette crise continueraient d'accentuer les déséquilibres macroéconomiques de la CEMAC si elles ne sont pas levées aussitôt que la crise sanitaire se serait estompée.

D'une manière générale, cette morosité de l'activité économique qui irait de pair avec des déficits budgétaires considérables rendrait difficile la préservation de la viabilité de la dette, ce qui pourrait affaiblir davantage la stabilité financière. Ainsi, les Etats membres de la CEMAC devraient continuer à satisfaire aux exigences des programmes soutenus par le FMI, notamment en ce qui concerne la viabilité de la dette et les assurances de financement.

Les pays de la CEMAC devraient également opérer de profondes réformes structurelles visant l'élargissement de la base économique, le renforcement de la gouvernance et l'amélioration du climat des affaires et de la productivité, ainsi que mettre en œuvre de manière vigoureuse des stratégies d'apurement des arriérés de paiement crédibles et exhaustives, dans l'optique de promouvoir une croissance inclusive, forte et durable.

A cet effet, les orientations de mesures de politique économique ci-après sont préconisées :

I. Orientations générales de mesures de politique économique

Les orientations générales pour le redressement économique des pays de la zone sont axées sur les mesures visant à contenir l'impact de la crise engendrée par la pandémie de Coronavirus sur

la détérioration du cadre macroéconomique de la CEMAC, stimuler la croissance potentielle, augmenter l'inclusion économique, et renforcer les effets multiplicateurs des politiques budgétaires et monétaire. A ce titre, elles se focalisent sur les mesures de rétablissement de la stabilité macroéconomique, de réformes structurelles, d'approfondissement de l'intégration régionale et de renforcement de la sécurité.

En termes d'atténuation de l'impact de la crise, née de la pandémie du Covid-19 sur la détérioration du cadre macroéconomique de la CEMAC, les Etats membres sont invités : **Dans le cadre du renforcement de la protection sociale**, à envisager des formes d'appui aux victimes de la crise en ciblant tout particulièrement l'économie informelle, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les entreprises les plus vulnérables ;

En matière de rétablissement de la stabilité du cadre macroéconomique, en vue de poursuivre le renforcement de la mobilisation des recettes hors pétrole, l'assainissement des finances publiques, la reconstitution rapide des réserves de change de la CEMAC et la mise en œuvre harmonieuse du nouveau cadre de convergence régionale,

Les Etats membres sont exhortés à :

- **Dans la perspective d'une maîtrise de l'évolution des réserves de change de la CEMAC :**
 - Renégocier des nouveaux programmes avec le FMI ou proroger les programmes de première génération en cours, tout en tenant compte des nouvelles priorités nées de la propagation de la pandémie du Covid-19 ;
 - Mettre en œuvre de façon plus vigoureuse les dispositions prévues par la nouvelle réglementation des changes en matière de rapatriement des recettes d'exportation et de transferts ;
 - Arrimer les nouvelles Conventions d'Établissement ainsi que les Codes minier et pétrolier à la nouvelle Réglementation des Changes ;
 - Prendre les dispositions pour le rapatriement intégral des dépôts de l'Administration centrale et des organismes et entreprises publics détenus à l'étranger ;
- **Dans l'optique d'une meilleure consolidation budgétaire :**
 - Continuer à satisfaire les exigences des programmes avec le FMI, notamment en ce qui concerne la viabilité de la dette et les assurances de financement ;
 - Réviser les mesures budgétaires extraordinaires prises pour faire face à la crise sanitaire et économique une fois celle-ci estompée, afin de remettre les finances publiques sur une trajectoire viable à moyen terme ;
 - Poursuivre les actions de renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'harmonisation des pratiques fiscales et la modernisation des administrations fiscales et douanières avec un accent particulier sur la modernisation du système d'imposition et de paiement des impôts et taxes ;
 - Maitriser l'évolution de l'effectif de la fonction publique dans le temps afin de contenir la progression de la masse salariale ;

- Geler les investissements publics non prioritaires (la priorisation s’effectuant sur la base de la rentabilité économique et sociale) tout en préservant les dépenses sociales ;
 - Traiter dans le cadre du second cycle des programmes avec le FMI les problématiques relatives à : (i) la prise en compte de la dimension sécuritaire et de la lutte contre le changement climatique dans les mesures d’ajustement, (ii) l’intégration des réalités socio-politiques des pays dans les conditionnalités des programmes, (iii) une meilleure circonscription de la durée des programmes avec la possibilité de la porter de 3 ans à 4 ans voire 5 ans en fonction des contraintes de développement propres à chaque pays.
- **En termes de renforcement de la résilience du secteur financier :**
- Finaliser dans les plus brefs délais la mise en place de la stratégie d’apurement des arriérés de paiement, crédible et exhaustive, tenant compte des impacts de la crise sanitaire, pour les Etats ne s’étant pas encore conformés à cette exigence, et s’assurer du respect des échéanciers convenus ;
 - Permettre un remboursement rapide des crédits de TVA dont l’accumulation est de nature à affecter la compétitivité des entreprises exportatrices ;
 - Mettre en œuvre les mesures édictées par la COBAC visant le traitement des banques en difficulté, en particulier celles qui sont en situation de sous-capitalisation, et accélérer les actions visant à réduire les créances en souffrance.
- **Dans l’optique de la restauration d’une surveillance régionale plus ferme et plus rapprochée en vue d’assurer une cohérence des politiques budgétaires avec les objectifs de stabilité intérieure et extérieure à moyen terme :**
- réviser toutes les mesures budgétaires extraordinaires prises pour faire face à la crise sanitaire et économique une fois celle-ci estompée, afin de remettre les finances publiques sur une trajectoire viable à moyen terme ;
 - Adopter un rythme prudent d’accumulation de la dette en le conformant à la dynamique exigée par le nouveau dispositif de convergence régionale ;
 - Mettre en place des plans d’engagement crédibles adossés sur des plans de passation des marchés publics et des plans de trésorerie suivis afin d’éviter l’accumulation de nouveaux arriérés de paiement ;
 - Mettre en place les programmes triennaux de convergence et dynamiser les Cellules Nationales de Surveillance Multilatérale.

Les Institutions Régionales, quant à elles, sont invitées à :

- Renforcer la coordination des politiques budgétaires à travers notamment la prise des dispositions pour : (i) la mise en place du Fonds multilatéral destiné à regorger l’épargne financière sur ressources pétrolières, (ii) l’adoption de l’Outil d’alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques en zone CEMAC et, (iii) le renforcement du suivi – évaluation de la mise en œuvre des Directives du Cadre harmonisé de gestion des finances publiques en zone CEMAC ;

- Maintenir l'assouplissement de la politique monétaire tout en se tenant prête à la resserrer rapidement suivant l'évolution des réserves de change de la CEMAC ;
- S'abstenir de tout financement monétaire direct aux Etats ;
- Mettre un accent sur la résolution des problèmes subsistant dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes et la recherche d'un moyen approprié pour l'application efficace de cette réglementation aux secteurs pétrolier et minier à travers le parachèvement des discussions engagées avec les compagnies pétrolières et minières ;
- Maintenir la surveillance renforcée du système bancaire régional à travers la poursuite du déploiement de la supervision basée sur les risques, et en tenant compte de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 pour adapter la politique prudentielle.

En termes de réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires et la diversification de la base productive, les Etats membres sont invités à :

- Mettre en œuvre au niveau national des Plans Directeurs d'Industrialisation et de Diversification Économique portés principalement sur le renforcement des capacités des ressources humaines, le développement des chaînes de valeur et les réformes visant à renforcer la gouvernance ;
- Améliorer les indicateurs en matière de facilité à faire les affaires (transfert de titre de propriété, création d'entreprises, obtention du permis de construire, règlement de l'insolvabilité, etc.).

En matière de renforcement de la gouvernance, les Etats membres sont invités à :

- fournir les gages d'une transparence totale dans la mise en œuvre des programmes d'aide d'urgence et l'utilisation de l'assistance financière en intensifiant la mise en œuvre des Directives du Cadre harmonisé de gestion des Finances Publiques en zone CEMAC ;
- Redoubler les efforts pour la pleine mise en service des comptes uniques du Trésor en vue de renforcer la visibilité concernant la disponibilité des fonds et permettre ainsi de limiter l'accumulation des arriérés de paiement.

Sur le plan de l'intégration régionale, les actions prioritaires consistent à :

- Promouvoir les réformes visant la facilitation des échanges et l'approfondissement des marchés régionaux, notamment le renforcement de l'édification du marché commun à travers la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, l'opérationnalisation des comités nationaux de l'origine, ainsi que la poursuite de la révision des directives fiscales, afin de les conformer davantage aux standards internationaux ;
- Accélérer la mise en œuvre des projets intégrateurs par la réalisation dans les meilleurs délais des études de faisabilité et l'organisation dans les meilleurs délais de la table ronde des bailleurs de fonds ;
- Poursuivre le renforcement des appareils statistiques nationaux et régional.

En matière de renforcement de la sécurité, davantage d'efforts doivent être consentis en vue de :

- poursuivre les actions en cours en vue de la réduction de la menace terroriste et la pacification de la RCA, ainsi que l'accélération de la résolution de la crise socio-politique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ;
- Apporter les appuis nécessaires au plan sous-régional Covid-19 pour sécuriser, de point de vue sanitaire, les corridors et nœuds frontaliers dans l'optique de renforcer la libre circulation intra-communautaire.

II. Orientations spécifiques de mesures de politique économique

Par pays, elles se présentent comme suit :

Au Cameroun, afin d'atteindre les objectifs consignés dans le programme avec le FMI visant notamment à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure et à jeter les bases de la relance d'une croissance durable et équitable fortement tirée par le secteur privé,

Les Autorités sont exhortées à :

- Accélérer la mise en service des Grands Projets structurants de première génération et réduire la faible consommation des crédits alloués à la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance ;
- Poursuivre l'assainissement du secteur des sociétés et entreprises publiques à travers entre autres l'accélération des études diagnostiques, tout en mettant aussi un accent particulier sur le respect des engagements de l'Etat dans le cadre des contrats plans ;
- Limiter le recours aux compensations de dettes fiscales et consentir les efforts pour le règlement direct des créances sur l'Etat détenues par les entités publiques et privées ;
- Assurer un meilleur suivi des interventions directes de la SNH ;
- Accélérer la résolution de la crise socio-politique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

En République Centrafricaine, afin de consolider le raffermissement de la croissance et les acquis engrangés dans le cadre de la mise en œuvre du programme avec le FMI, les Autorités sont invitées à :

- Poursuivre les réformes mises en place pour un retour progressif de la paix et de la sécurité dans le pays ;
- Poursuivre les actions en faveur de la levée totale de la suspension au processus de Kimberley ;
- Poursuivre le renforcement du Compte Unique du Trésor ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières, ainsi que la réforme sur la parafiscalité ;
- Actualiser la stratégie d'apurement des arriérés de paiement afin d'y intégrer les nouveaux arriérés de paiements des exercices 2017 et antérieurs découverts, après leur audit.

Au Congo, afin de profiter pleinement de la reprise de la production pétrolière, relever les défis inhérents à la mise en œuvre du Programme avec le FMI et participer activement aux efforts de rétablissement de la stabilité externe de la Sous-Région, les Autorités sont invitées à :

- Renforcer le dispositif macro-prudentiel afin de faire face au lourd fardeau de la dette privée ;
- Accélérer les négociations pour la restructuration de la dette vis-à-vis des traders pétroliers ;
- Finaliser dans un délai raisonnable la deuxième phase de l’audit des arriérés de paiement intérieurs pour les exercices 2017 et 2018 dont le délai initial est dépassé et mettre en place un plan d’apurement crédible pour les arriérés potentiels déjà identifiés ;
- Adopter une stratégie pour la révision du mécanisme de fixation des prix du carburant à la pompe, sur la base de l’étude y afférente réalisée avec l’appui de la Banque Africaine de Développement ;
- Mettre en œuvre le Plan National de Développement 2018-2022 adopté par le Gouvernement et entériné par le Parlement

Au Gabon, afin de maintenir le dynamisme du secteur hors pétrole porteur de croissance et relever les défis inhérents à la mise en œuvre du programme avec le FMI, les Autorités sont invitées à :

- Accélérer les actions visant la soumission de la candidature du Gabon pour son adhésion à l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;
- Maintenir le cap des réformes devant permettre d’accroître la qualité des dépenses et l’efficacité de la gestion de la dette ;
- Améliorer la supervision des entreprises et entités publiques autonomes et, le cas échéant, entamer leur processus de restructuration ;
- Finaliser la liquidation des trois banques publiques en difficulté et réduire l’ampleur des prêts non performants dans le cadre de la stratégie d’apurement des arriérés intérieurs ;
- Poursuivre la mise en place des infrastructures de base consignées dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) tout en assurant une meilleure sélectivité et une priorisation dans leur mise en œuvre, telles que proposé dans le Programme de Relance Economique ;
- Faire aboutir la mise en place des organes consignés dans la Loi statistique de 2015 notamment l’Institut National de la Statistique.

En Guinée Équatoriale, afin de maintenir le dynamisme mis en place pour la résorption des déséquilibres macroéconomiques, relever les défis inhérents à la mise en place du Programme avec le FMI et assurer la stabilité du cadre macroéconomique du pays à moyen terme, les Autorités sont invitées à :

- Transposer dans la législation nationale les Directives du Cadre harmonisé de gestion des Finances Publiques en zone CEMAC ;

- Assainir la gestion des entreprises publiques en vue de renforcer la consolidation budgétaire ;
- Approfondir les réformes engagées dans les domaines du renforcement de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ainsi que du respect des normes prudentielles ;
- Définir une stratégie d'entretien des infrastructures mises en place dans un contexte de rareté des ressources ;
- Poursuivre les réformes mises en place pour le développement du capital humain ;
- Redoubler davantage d'efforts pour l'implémentation du SYDONIA dans la perspective du renforcement de la mobilisation des recettes hors pétrole.

Au Tchad, afin de profiter de la reprise dans le secteur pétrolier pour la résorption substantielle des déséquilibres macroéconomiques et relancer durablement l'économie, les Autorités sont invitées à :

- Accélérer les actions en cours dans le cadre du Projet de mobilisation et de la gestion des ressources intérieures (PROMOGRI), notamment la réforme de la TVA ;
- Poursuivre les négociations pour la restructuration des dettes bilatérales vis-à-vis de la Libye, du Congo et de la Guinée Equatoriale ;
- Définir une stratégie de régularisation suffisante des dépenses exécutées avant ordonnancement ;
- Poursuivre la réduction de la forte concentration des engagements de l'Etat vis-à-vis des deux banques publiques afin d'amoindrir les contraintes de trésorerie et de liquidité des dites banques et réduire le risque systémique sur le système bancaire régional ;
- Accélérer les actions en cours visant la mise en place du Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique du Tchad (PDIDE) ;
- Accélérer les initiatives en cours visant la migration de SYDONIA++ vers SYDONIA World.